

AA EXPERTISE COMPTABLE

Société d'expertise comptable
SARL au capital de 280.000 €uros
Siège social : MARQUISE (62 250)
144, Avenue Ferber
RCS Boulogne s/m 798 203 857

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS **DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE** **DU 3 JANVIER 2024**

Les associés de la société « **AA EXPERTISE COMPTABLE** », Société d'Expertise Comptable SARL au capital de 280 000 €uros divisé en 28 000 parts, dont le siège est à MARQUISE (62 250) – 144 Avenue Ferber, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émarginée par chaque associé présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Xavier BIGAND** en sa qualité de Gérant.

La feuille de présence permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent la totalité des parts sociales.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum des trois quarts requis par les statuts, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

la feuille de présence, les pouvoirs des associés représentés,
le rapport du gérant,
le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Gérant déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Gérant rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Rappel de l'ordre du jour :

- Augmentation du capital social par souscription de parts nouvelles,
- Questions diverses,

PREMIERE RESOLUTION

Les associés décident d'augmenter le capital social qui est de 280 000 euros, divisé en 28 000 parts de 10 euros chacune entièrement libérées, d'une somme de 294 980 euros, et de le porter ainsi à 574 980 euros par la création de 29 498 parts nouvelles, de valeur nominale égale à 10 euros, émise au pair.

Cette augmentation de capital est réservée exclusivement à la société la société AA EXPERTISE société d'expertise comptable, société à responsabilité limitée au capital de 12 000 Euros, dont le siège est 144 avenue Ferber 62 250 MARQUISE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Boulogne sur mer, sous le numéro 435 008 205. La libération des fonds se fera par apport en numéraire de la société AA EXPERTISE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Les parts nouvelles seront créées avec jouissance à compter de ce jour. Elles seront alors complètement assimilées aux parts anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, en conséquence des résolutions précédentes, constate que les 29 498 parts nouvelles sont immédiatement souscrites par : la société AA EXPERTISE société d'expertise comptable,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier les articles 6 et 7 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

«

Article 6 - Apports - Formation du capital

I. Apports en nature :

La société AA Expertise a apporté le 31 décembre 2013 sa branche complète et autonome d'expertise comptable évaluée à 279 000 €

II. Apports en numéraire

La société AA Expertise a apporté à la société une somme en numéraire de 295 970 euros correspondant à 29 597 parts d'un montant de 10 euros chacune.

Monsieur Xavier BIGAND a apporté à la société une somme en numéraire de 10 euros correspondant à 1 part d'un montant de 10 euros.

III. Apports en industrie

Néant

IV. Récapitulation

- Les apports en nature s'élèvent à la somme de	279 000 euros
- Les apports en numéraire s'élèvent à la somme	295 980 euros
Total égal au capital social :	574 980 euros

Article 7 - Capital social - Répartition des parts- Liste des associés

Le capital social est fixé à la somme de 574 980 euros.

Il est divisé en 57 498 parts de 10 euros chacune, intégralement libérées et attribuées à :

AA Expertise : 57 497 parts sociales, numérotées 1 à 57 497 inclus,
Xavier BIGAND : 1 part numérotée 57 498

La société communique annuellement aux conseils de l'Ordre dont elle relève la liste du ou de ses associés ainsi que toute modification apportée à cette liste.

»

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les Associés présents ou représentés.

Signé électroniquement le 03/01/2024 par
Xavier Bigand

